



COMMISSION FEDERALE DES
ACTIVITES
SPORTS DE COMBATS
ET ARTS MARTIAUX
CFA-SCAM

Domaine fédéral des
Activités Sportives

REGLEMENT FSGT
DE
BOXE ANGLAISE
EDUCATIVE

mis à jour mars 2010



14 rue Scandicci - 93508 PANTIN Cedex

Tél : 01 49 42 23 19

FAX : 01 49 42 23 60



- Règlement de la Boxe Anglaise Educative FSGT – mis à jour mars 2010 -
Commission Fédérale des Activités Sports de Combats et Arts Martiaux

1. SPECIFICITE DE LA BOXE EDUCATIVE

La boxe éducative est une forme de pratique ouverte à toutes et à tous. Elle se différencie de la boxe amateur et professionnelle sur deux exigences fondamentales :

- Ne pas nuire à son adversaire ;
- Être sanctionné pour tout comportement violent.

La logique de l'activité reste identique à tous les styles de boxe anglaise. Seule la puissance des touches les différencie. La puissance doit expressément différencier la boxe éducative assaut où l'on touche, et la boxe pré-combat et combat où l'on frappe.

Les boxeurs doivent s'imposer par leurs qualités techniques et tactiques, mais en aucun cas par la puissance des coups. La vitesse d'exécution n'est en rien modifiée, mais doit s'accompagner d'une maîtrise totale de l'impact sous peine de pénalités

2. LE CADRE REGLEMENTAIRE

• *condition de pratique :*

- Pratique ouverte à tout titulaire d'une adhésion FSGT
- Pour les championnats départementaux, régionaux, nationaux, la licence omnisports annuelle (saison sportive ou année civile) est obligatoire.

• *Les catégories d'âges :*

Les catégories d'âges sont déterminées par les années de naissance :

- poussins 10 et 11 ans masculins et féminines
- benjamins 12 et 13 ans masculins et féminines
- minimes 14 et 15 ans masculins et féminines
- cadets : 16 et 17 ans masculins et féminines
- juniors : 18 et 19 ans masculins et féminines
- seniors : 20 et 35 ans masculins et féminines
- masters : + de 35 ans masculins et féminines
 - masters 1 : 36 à 40 ans inclus
 - masters 2 : 41 à 45 ans inclus
 - masters 3 : 46 à 50 ans inclus
 - masters 4 : 51 à 55 ans inclus
 - masters 5 : 56 à 60 ans inclus
 - masters 6 : + de 60 ans

• *Les catégories de poids :*

- En boxe éducative, la FSGT organise ses réunions et championnats au poids réel le jour de la compétition.
- Il n'y a pas de catégories de poids prédéterminées. Les boxeurs sont pesés le jour de la compétition et boxent contre des adversaires ayant un écart maximum de 4 kilos à 5 kilos (regroupement par poules de 4 à 5 boxeurs)

- **Le poids des gants :**

- gants de 8 onces jusqu'à 45 kg
- gants de 10 onces au dessus de 45 kg bleus pour le boxeur coin bleu et rouges pour le boxeur coin rouge.
- hors championnats fédéraux, si un boxeur de moins de 45 kg rencontre un adversaire de + 45 kg, les gants seront de 10 onces.

- **Formule des épreuves**

- Les épreuves de boxe éducatives FSGT sont organisées de manière à permettre à chaque combattant d'effectuer un nombre optimal d'assauts au cours de la journée;
- Les boxeurs sont répartis en poules de 4 ou 5 par niveau, catégorie d'âge et de poids : ils se rencontrent tous au sein d'une même poule et le classement est effectué en fonction du résultat de tous les assauts (victoires et points) ;

- **Durée des assauts :**

Les assauts se déroulent en 3 reprises dont la durée varie suivant l'âge :

- poussin(e)s, benjamin(e)s, minimes filles : 3 x 1 minute
- minimes garçons, cadettes : 3 x 1 minute 30
- cadets, juniors, seniors, masters, femmes et hommes : 3 x 2 minutes

Le chronomètre ne doit jamais être arrêté sauf sur demande de l'arbitre.

Entre chaque reprise, le boxeur regagne son coin pendant 1 minute. Il doit rester debout, face à son adversaire.

- **Le ring :**

L'espace de pratique est un carré de 4 à 6 mètres de côté, délimité par des cordes.

Le ring n'est pas obligatoirement surélevé.

- **Conseils en coin :**

Une seule personne titulaire d'une licence FSGT peut accompagner et conseiller le boxeur dans son coin. Pendant la minute de repos, il ne doit pas pénétrer à l'intérieur des cordes. Durant les reprises, il doit être assis et ne doit pas parler. Dans le cas contraire l'arbitre peut sanctionner le boxeur.

- **Le fair-play :**

Il est exigé des boxeurs et des instructeurs, une parfaite correction envers les adversaires, les officiels, le public.

Tout comportement déplacé sera aussitôt sanctionné comme une faute technique et pourra entraîner un rapport sur le procès-verbal de réunion à l'encontre du boxeur et/ou de son instructeur.

3. REGLES D'ORGANISATION D'UNE COMPETITION

Pour qu'une compétition officielle de boxe éducative assaut FSGT se déroule, il faut en faire la demande à la commission départementale ou régionale des Sports de Combat et Arts Martiaux (à défaut à la commission fédérale).

La déclaration en Préfecture signée du responsable FSGT doit être déposée au plus tard 20 jours avant la date de l'épreuve (dans le département ou se tient la manifestation).

Le responsable de la Commission doit désigner :

- 1 délégué de réunion ;
- qui organise les matchs en accord avec les entraîneurs ;
- qui consigne les résultats et ses observations sur le procès verbal ;
- qui transmet le procès verbal au Comité Régional ;
- qui dispose de bulletins de jugements.

De plus, en championnats nationaux, les responsables de la CFA :

- sont chargés de la pesée ;
- organisent les tirages au sort ;
- rédigent les poules et les tableaux ;
- sont responsables du bon déroulement de la compétition ;
- coordonnent et gèrent l'équipe d'officiels ;
- garantissent la comptabilisation des points de pénalité ;
- réceptionnent les bulletins de l'arbitre pour les contrôler et les transmettre au Délégué pour l'annonce du résultat.
- La présence obligatoire de 2 officiels (1 juge et 1 arbitre au minimum) ;
- Le club organisateur doit prévoir un chronométrateur.

4. RÈGLES SPORTIVES

- ***Le face à face :***

Tout au long du match, les boxeurs doivent demeurer face à face. Un boxeur qui tourne le dos à son adversaire ou qui baisse la tête (visage face au sol) est immédiatement sanctionné.

- ***Les Touches :***

Seules les touches délivrées le poing fermé avec la tête des métacarpiens et les premières phalanges sont comptabilisées. Toute touche avec une autre surface est sanctionnée.

- ***Les Cibles :***

Les boxeurs doivent atteindre l'opposant sur le devant et les côtés du buste et de la face. Les touches sur les bras de l'adversaire sont autorisées, mais ne sont pas comptabilisées. Les touches sur toutes les autres parties du corps sont sanctionnées.

- ***Les interdits :***

Il est interdit aux boxeurs :

- De frapper fort ou d'en avoir l'intention ;
- De toucher avec la partie non autorisée des poings ;
- De baisser la tête (visage face au sol) ;
- De tourner le dos à son opposant ;
- De toucher une zone interdite ;
- De parler en boxant ;
- De tenir ou de pousser ;
- De toucher en sautant ;
- D'attaquer l'adversaire de façon désordonnée sans aucun souci défensif ;
- D'avoir un comportement antisportif.

Si le boxeur commet une faute grave ou visiblement intentionnelle, l'arbitre peut le disqualifier sans le sanctionner au préalable. En cas de doute, il peut demander l'avis des juges pour rendre sa décision.

- ***La tenue réglementaire :***

Une tenue incomplète entraîne la disqualification.

Les boxeurs doivent porter:

Pour les filles :

- Une paire de gants ;
- Un casque ;
- Un protège-dents ;
- Un short mi-cuisses ;
- Un T-shirt ou débardeur non échancré aux aisselles et rentré dans le short, (brassière interdite) ;
- Des bandages enroulés autour de chaque main ;
- Les mitaines ne sont pas autorisées (un scotch de 7 cm6 de longueur et 2cm5 de largeur peut maintenir la bande au poignet) ;
- Un protège-poitrine (non obligatoire) mais fortement conseillé.

Pour les garçons :

- Une paire de gants ;
- Un casque ;
- Un protège-dents ;
- Un short mi-cuisses
- Des bandages enroulés autour de chaque main. Les mitaines ne sont pas autorisées ;
- un scotch de 7 cm6 de longueur et 2cm5 de largeur peut maintenir la bande au poignet ;
- Un débardeur ;
- Une coquille.

5. L'ARBITRAGE

- ***La Conduite de l'arbitre :***

IL VEILLE EN PERMANENCE A LA SECURITE DES BOXEURS. Il a pour tâche de repérer un élève fautif et de le sanctionner. Il ne peut en aucun cas juger et diriger en même temps.

- ***Les commandements de l'arbitre :***

Ils sont au nombre de deux :

- « **STOP** » : impose un arrêt immédiat des boxeurs. Il est utilisé dans trois cas :

n° 1 : dès qu'une faute est commise par un boxeur pour le sanctionner ;

n° 2 : dès que le gong sonne pour mettre fin à la reprise ;

n° 3 : dès qu'un problème empêche le déroulement normal de la rencontre (casque ou chaussure détachés, glissade...) ; l'arbitre demande alors un arrêt du chronomètre.

- « **BOXE** » : autorise les boxeurs à débiter la reprise ou à reprendre à la suite d'un STOP.

- Rôle de l'arbitre :
- Il fait observer le cérémonial avant et après l'affrontement, avec beaucoup d'attention, ne tolérant aucune manifestation déplacée.

1) Avant :

- il monte sur le ring en premier ;
- il vérifie la tenue des boxeurs ;
- il invite les boxeurs à venir se toucher les gants ;
- il s'assure que les juges et les boxeurs sont prêts ;
- il signale au chronométreur le début de la rencontre : «chrono» (le gong sonne)
- il dit « BOXE » pour autoriser les boxeurs à débiter.

2) Après :

- il rassemble les bulletins des juges et les vérifie ;
 - il les donne au régulateur de ring ;
 - il invite les boxeurs à se serrer la main avant et après la décision ;
 - il prend la main de chaque boxeur, et lève le bras du vainqueur ;
 - il serre la main de chaque boxeur ;
 - il intervient chaque fois qu'une infraction (même légère) est commise.
- L'arbitre sanctionne :
 - Chaque faute est sanctionnée par une pénalité ;
 - Il dit STOP, lorsqu'une faute est commise ;
 - Il désigne du doigt le fautif pour le sanctionner ;
 - Il justifie son arrêt par un geste correspondant à la faute.
 - Il évalue la gravité de la faute et demande aux juges d'ajouter à l'adversaire du boxeur sanctionné :
 - Soit une pénalité s'il juge la faute non intentionnelle ;
 - Soit un avertissement pour une faute qu'il juge intentionnelle ou grave et qui porte atteinte à l'éthique de la BEA.
 - Le nombre de sanctions est limité à 9 points, cependant l'arbitre peut prononcer la disqualification d'un boxeur s'il estime qu'il ne répond pas à l'esprit de la boxe éducative assaut : - faute(s) –intentionnelle(s) – fautes(s) grave(s).
 - il dit BOXE pour faire reprendre la rencontre ;
 - il disqualifie en cas de faute grave.
 - Pendant la minute de repos, l'arbitre consulte chaque juge pour connaître le boxeur qui a l'avantage. Une fois qu'il a pris connaissance de l'avis de chacun, il fait annoncer suivant les cas :
 - « avantage boxeur rouge » ;
 - « avantage boxeur bleu » ;
 - « égalité » s'il n'est pas possible de les départager.

Il fait préciser les points de pénalité de chacun des boxeurs.

Cas particuliers :

- Si un saignement de nez apparaît, l'arbitre décide : d'arrêter le match s'il estime que le saignement est trop important, ou si le boxeur saigne pour la seconde fois. La décision sera alors donnée aux points. Le boxeur qui bénéficie du plus grand nombre de juges en sa faveur est déclaré vainqueur (G.P) ;
- En cas de blessure non imputable à une faute de l'adversaire, une décision aux points sera rendue (G.P) ;
- Si l'arbitre observe une trop grande différence de niveau entre les deux opposants, il peut mettre fin à la rencontre, mais doit auparavant s'assurer auprès des juges que le boxeur paraissant plus faible est bien en retard. Ensuite, il prononce une décision aux points pour infériorité manifeste (G.P) ;
- Si l'entraîneur ou le boxeur souhaite arrêter le match, l'adversaire sera déclaré vainqueur par abandon (G.ab).

6. LE JUGEMENT

• Marquer 1 Point :

- Un duel n'est jamais que la succession de phases : « phase d'attente », lorsque les boxeurs sont à distance et s'observent, et « phase d'échange » dès que la première touche est délivrée.
- Un échange commence dès qu'une touche, autorisée et contrôlée, délivrée par l'un des boxeurs atteint une cible définie par le règlement.
- L'échange se termine quand :
 - l'enchaînement s'interrompt ou au moment où les deux boxeurs se séparent sans intervention de l'arbitre ;
 - l'arbitre annonce «stop».
- Chaque phase d'échange est attribuée au boxeur qui touche le plus. Le nombre de touches et la durée de l'échange ne changent pas la valeur du score obtenu.
- Tous les échanges ont la même valeur - qu'ils correspondent à une touche, ou un enchaînement de touches, il s'agit toujours d'un échange en faveur d'un boxeur. Ainsi, un échange peut durer le temps d'une touche ou de plusieurs, le temps d'une attaque ou d'une attaque suivie de contre-attaques, d'une seconde à plusieurs secondes.
- L'échange est attribué au boxeur qui est le moins touché ou qui n'a pas été touché.
- Un échange nul (égalité de touche(s) pendant l'échange) n'est pas comptabilisé par le juge sur son bulletin.
- Le gain de l'échange ne dépend donc pas de la durée de l'échange, mais de la domination manifeste, avec touche pendant celui-ci.
- Le juge doit attendre la fin de chaque échange, pour se prononcer, mais il doit l'avoir fait avant que ne commence la prochaine phase d'échange .

La qualité majeure d'un bon juge est de rester attentif à la succession des phases d'attente et des phases d'échange, en n'oubliant pas de donner une décision à la fin de chaque échange (soit bleu, soit rouge) ou de ne rien noter s'il considère l'échange nul.

- **Totaux des scores et décision :**

- L'addition des scores se fait sur le principe du « boxe compteur » : le score de la première reprise sera ajouté à celui de la seconde, puis de la troisième, pour un score final prenant en compte la totalité des échanges gagnés pendant tout l'assaut ...
- A la fin de chaque reprise, le juge désigne à l'arbitre le boxeur qui mène au score.
- A la fin du match et avant de donner son bulletin à l'arbitre, il :
 - Inscrit son nom ;
 - Inscrit la couleur du vainqueur ;
 - Entoure la décision :
 - G.D si un boxeur est disqualifié ;
 - G.ab si un boxeur a abandonné ;
 - G.P pour tous les autres cas.
- Le jugement se fait toujours avec un nombre impair de juges (1, 3 ou 5).
- La décision est donnée au nombre de juges en faveur du bleu et du rouge.
Exemple : 2 à 1 en faveur du rouge (avec 3 juges) ou 3 à 2 en faveur du bleu (avec 5 juges).
- Si l'ensemble des scores donne égalité à la fin de l'assaut, il donnera un « avis préférentiel » en fonction des éléments suivants pour déterminer le vainqueur de la rencontre :
 - 1er critère : Respect du règlement : avantage au boxeur ayant été le moins pénalisé ;
 - 2ème critère : le boxeur qui n'a pas été le premier sanctionné ;
 - 3ème critère : le boxeur le plus jeune.

- Jugement au Bulletin :

BULLETIN DE JUGEMENTS DE BOXE EDUCATIVE				
1ère faute commise par le Boxeur : Rouge / Bleu				
ROUND	BOXEUR Coin Rouge		BOXEUR Coin Bleu	
1				
	Total 1ère reprise		Total 1 ère Reprise	
2				
	Total 1 ère + 2 ème reprise		Total 1 ère + 2 ème reprise	
3				
	Total 1ère + 2ème + 3 ème reprise		Total 1ère + 2ème + 3 ème reprise	
VAINQUEUR : ROUGE / BLEU			NOM DU JUGE :	
DECISION : G . P / G . Disq. / G . Ab.				
En cas d'égalité au score final, privilégier : 1°) Le boxeur qui a le moins de points de pénalité ; 2°) Le boxeur qui n'a pas été le premier sanctionné ; 3°) Le boxeur le plus jeune.				

- *Sigle à inscrire sur le livret individuel et sur le Procès-Verbal :*

Décision pour le GAGNANT	... le VAINCU	... les DEUX
Match Nul			M . N
Aux points	G . P	P . P	
Arrêt de l'arbitre pour infériorité manifeste	G . P	P . P	
KD sur touche régulière. Décision aux points	G . P	P . P	
Blessure sur touche régulière. Décision aux points	G . P	P . P	
KD sur touche irrégulière	G . D	P . D	
Blessure sur touche irrégulière	G . D	P . D	
Arrêt de l'instructeur	G . Ab	P . Ab	
Arrêt de l'élève boxeur	G . Ab	P . Ab	
Disqualification	G . D	P . D	
Sans Concurrent	G . WO		

7. ATTRIBUTION DE POINTS ET EQUIVALENCE ENTRE LES PRATIQUES

Chaque match étoffe le palmarès des boxeurs par l'attribution de points.

Résultats suivant le type de compétition	Nombre de points BE
Victoire lors des matchs hors compétitions Inter clubs	1 Point
Victoire en compétition officielle départementale, régionale	2 Points
Victoire en compétition officielle inter régionale	3 Points
Victoire en compétition officielle nationale	4 Points
Victoire par WO en compétition officielle	1 Point
Défaite dans tous les cas	0 Point
Défaite par disqualification dans tous les cas	- 2 Points
Défaite par forfait en compétition officielle	- 5 Points

8. FORMATION D'OFFICIEL

Simplifier , élargir , rajeunir , pour augmenter le recrutement.

Pour cela, la formation doit être systématiquement proposée à tous les licenciés boxe éducative.

Le rôle d'officiel est essentiel dans l'éducation de nos jeunes boxeurs.

L'expérience d'officiel leur permet une réflexion sur l'action, et favorise une qualité rare « la tolérance » : celui qui a officié connaît les difficultés de la tâche et sait se mettre à la place de l'arbitre.

Il faut dépassionner l'assaut, relativiser le résultat, et faire comprendre à tous, que l'assaut, c'est l'école, c'est la période d'apprentissage, sous le contrôle du régulateur de ring.

L'ensemble des commissions régionales est garant de cet état d'esprit.

Pour être reconnue crédible, la boxe éducative assaut doit représenter tout le contraire de la violence.

Modalités :

- Tous les adultes, entraîneurs , dirigeants, boxeurs peuvent signer une demande de licence d'officiel, mais la logique éducative de l'activité prend toute sa dimension si la tâche est assurée par les jeunes .

L'effectif des officiels est composé en majorité de jeunes, le recrutement devra être permanent. Le rôle de l'entraîneur sera de puiser toutes les saisons sportives de nouveaux officiels ;

- Le but recherché est de démultiplier les formations, de les décentraliser au maximum, ceci dépend, bien entendu, du nombre de compétences reconnues et agréées par la commission du comité concerné.
- Pour aider au recrutement et à la formation : La commission technique sera chargé de nommer un cadre technique qui aura en charge la formation de formateurs
Ceux-ci, à leur tour forment un ou plusieurs formateurs par département qui animeront des stages décentralisés, qui s'adressent à des candidats ayant reçu au niveau de leur AS , une formation initiale .

Pour cela, les modalités sont les suivantes :

- demande d'ouverture de stage à la CR éducative ;
- celle –ci désigne deux formateurs ;
- utilisation du kit de formation, celui-ci n'est qu'un guide, qui laisse au Comité Régional, toute adaptation possible, sachant que l'ensemble de la démarche est sous la responsabilité du cadre technique de la commission régionale boxe éducative, qui engage sa signature .

Officiel stagiaire :

Le stage de formation ne dure qu'une journée.

- il prépare à toutes les fonctions : délégué, juge, directeur d'assaut, chronométrateur ;
- effectif maximum : 6 stagiaires qui ont reçu une préformation dans leur club.

Le matin : formation :

- 1/ de DA : cérémonial, déplacements, interventions (gestuelles et parlées) ;
- 2/ de juge : le bulletin, l'échange, les sanctions, les décisions.

L'après –midi : évaluation :

- en situation réelle (assauts avec décisions mis sur pieds avec des licenciés)

Notes minimum exigées :

Théorie : 15 / 20 ;

Pratique : juge : 12 / 20 ;

Directeur d'assaut : 15 / 25 ;

Ces minimums donnent le permis d'officier en tant qu'officiel stagiaire.

Suivi de stage :

A l'issue d'une réunion boxe assaut, sa licence est visée par le régulateur de ring pour attester de la présence et du niveau de prestation.

Ces renseignements seront consignés sur le PV de réunion, le CR et la FFB peuvent ainsi , suivre les prestations de leurs officiels , de façon continue. Les responsables régionaux pouvant alors, faire le bon choix, pour proposer les meilleurs d'entre eux , pour les compétitions officielles.

- les résultats sont transmis au secrétariat du CR, avec copie à la FSGT ;
- le stagiaire est invité à faire sa demande de licence d'officiel ;
- le secrétariat du CR reporte ses résultats de l'examen sur la licence ;
- le CR se doit :
 - de le convoquer aux réunions boxe éducative assaut ;
 - de lui attribuer un tuteur ;
 - d'assurer son suivi de formation grâce aux 2 documents :
 - 1 - le livret personnel de l'officiel tenu à jour par les régulateurs de ring qui consignent leurs appréciations en fin de réunion.
 - 2 - les PV de réunion.

L'officiel régional :

A l'issue d'une pratique de 5 prestations au minimum comme juge, comme directeur d'assaut, ou comme juge + directeur d'assaut, le stagiaire devient TITULAIRE avec une prise en compte des appréciations des PV de réunions , et celles de son tuteur). Il reçoit un diplôme attestant de sa qualification d'officiel boxe assaut régional.

L'officiel national :

A l'issue d'une pratique de 10 prestations comme régional, au minimum, avoir officié au niveau de la compétition inter régionale, avoir été proposé au national, et après avis du président de son CR, il devient officiel national .

Un stage de ré-actualisation doit être suivi chaque début de saison par tous les officiels quel que soit son niveau de compétence.

9. LES GANTS DE COULEUR

Jaune - Rouge - Noir, dont les passages restent facultatifs, et fonction des dispositions prises par chaque comité régional.

Critères pédagogiques pour le passage des gants de couleur :

CRITERES D'EVALUATION	GANT JAUNE	GANT ROUGE	GANT NOIR
UTILISATION DE L'ESPACE	Être capable d'utiliser toutes les formes de déplacements (antéro postérieur, latéral...) dans un espace délimité et de manière équilibrée	Maîtriser toutes les formes de déplacements dans un espace délimité de manière équilibrée avec maîtrise du cadrage, du placement, et des dégagements.	Avoir 20points (10 assauts gagnants), et avoir été qualifié pour une compétition du niveau inter régional.
MOYENS D'ATTAQUE	Être capable d'utiliser un enchaînement de deux coups minimum en attaque.	Maîtriser la préparation d'attaque (feintes, appels, distance...) et savoir utiliser un (des) enchaînement(s) corps face, passage de la distance à la mi distance.	
MOYENS DE DEFENSE	Être capable d'utiliser un (des) moyen(s) de défense pour éviter une attaque adverse, et riposter.	Maîtriser la contre attaque avec un ou plusieurs coups au corps et à la face.	

CRITERES DES CONNAISSANCES :

Exemple de questions posées lors du passage des « gants rouges ».

1. Un médecin doit il être présent lors d'une compétition BE ?
2. Quelle est la partie du gant autorisée à la frappe ?
3. Quelles sont les cibles autorisées ?
4. Combien de juges sont nécessaires lors d'un assaut ?
5. Peut-on à la fois diriger et juger un assaut ? ,
6. Un boxeur peut-il être officiel de boxe éducative assaut ?
7. Les cibles à atteindre sont-elles identiques en boxe éducative assaut et en boxe professionnelle ?

8. Le juge N° 1 donne le boxeur ROUGE vainqueur 13 -11, le juge N°2 donne le boxeur ROUGE vainqueur 17 -13, le juge N° 3 donne le boxeur BLEU vainqueur 21 -7, quel boxeur est déclaré vainqueur ?
9. En cas de faute intentionnelle, combien de points sont attribués à l'adversaire ?
10. En cas de faute non intentionnelle, combien de points sont attribués à l'adversaire ?
11. Une touche unique peut elle constituer un échange ?
12. Le boxeur qui touche le dernier lors d'un échange le remporte t-il automatiquement ?
13. Quel est le premier critère pour départager les boxeurs en cas d'égalité ?
14. Le match nul est- il possible ?
15. Le directeur d'assaut peut-il demander l'avis des juges en cas de fautes mal vues ?
16. Quel est le mot que le directeur d'assaut doit employer avant toute intervention?
17. En championnat, une tolérance de poids est-elle accordée ?
18. Que se passe t-il si un boxeur saigne ? Qui gagne ?
19. A quels moments les boxeurs doivent-ils se toucher les gants ?
20. Quel est l'équipement nécessaire pour le boxeur ?

NOM DU CANDIDAT
PRENOM
CLUB
LIEU
COMITE



- Règlement de la Boxe Anglaise Educative FSGT – mis à jour mars 2010 -
Commission Fédérale des Activités Sports de Combats et Arts Martiaux